



Keiko Shikako-Thomas, erg., Ph. D., est titulaire d'une chaire de recherche du Canada en Participation des enfants en situation de handicap et professeure agrégée, Université McGill, École de physiothérapie et d'ergothérapie, Laboratoire de recherche et Transferts de connaissances sur la participation des enfants en situation de handicap (PAR-KT)



Mehrnoosh Movahed, associée en recherche, Université McGill, École de physiothérapie et d'ergothérapie, Laboratoire de recherche et Transferts de connaissances sur la participation des enfants en situation de handicap (PAR-KT)



Paul Yoo, Université McGill, École de physiothérapie et d'ergothérapie, Laboratoire de recherche et Transferts de connaissances sur la participation des enfants en situation de handicap (PAR-KT)

CRÉER DES COMMUNAUTÉS OÙ TOUS PUISSENT JOUER!

Des enfants, tout simplement

Saviez-vous qu'au moins 37 000 enfants vivent en situation de handicap au Québec¹? Ces enfants peuvent appréhender le monde de diverses façons. Ce peut être le cas d'enfants aux prises avec une incapacité physique, notamment les enfants atteints d'une paralysie cérébrale, ceux qui requièrent un fauteuil roulant ou un autre type d'équipement pour marcher, les enfants qui ont une condition chronique comme la polyarthrite juvénile ou qui ont subi une amputation. Vous pouvez également les reconnaître à leur cécité, à leur surdité ou à leur difficulté à entendre. D'autres enfants, dont ceux qui ont des troubles d'apprentissage, un handicap intellectuel ou un trouble du spectre de l'autisme, ont des façons uniques d'apprendre et d'interagir avec ceux qui les entourent. Toutefois, ce qui caractérise principalement ces « petits Québécois » n'est pas leur handicap, mais qui ils sont; des enfants, tout simplement. À ce titre, et tout comme n'importe quel autre enfant au Québec, ils jouissent des droits de la personne: le droit à la protection, le droit d'avoir une famille, le droit au meilleur accès possible aux soins de santé et à l'éducation, le droit à ce que leur intérêt fondamental soit protégé et peut-être le droit le plus important pour tous les enfants; celui de jouer.

En fait, au Canada, les enfants sont protégés par deux traités internationaux de l'ONU: la *Convention relative aux droits de l'enfant* et la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*^{2,3}. Conformément à ces conventions, les provinces, les villes ainsi que chaque autorité et communauté dans le pays sont tenues de fournir les meilleures ressources possible et de mobiliser ses efforts pour faire en sorte que les enfants s'épanouissent et profitent des possibilités leur permettant de développer pleinement leur potentiel. Les données de recherches montrent que la participation aux activités de loisirs dans la communauté est essentielle au développement de l'enfant, à la santé de celui-ci — tant sur les plans physique que mental — ainsi qu'à sa qualité de vie et à celle de sa famille. Toutefois, les enfants qui vivent en situation de handicap éprouvent plusieurs difficultés à prendre part à ces activités dans leurs communautés⁴. Ils participent



moins aux activités de loisirs et de jeux que ne le font les autres enfants, non pas en raison de leur situation de handicap, mais parce que leur communauté n'est pas disposée à les laisser jouer sur un pied d'égalité avec les autres enfants⁵.

Une stratégie en matière de promotion de la participation d'enfants en situation de handicap aux sports et aux loisirs

L'application *Jooay* (jooay.com) a été créée en 2015 pour satisfaire ce besoin, suivant les suggestions de plus de 200 intervenants à travers le Canada. Gratuite, l'application mobile *Jooay* est une application Web qui aide les parents, les jeunes et d'autres utilisateurs à repérer les activités de loisirs et communautaires qui leur sont accessibles, qui se déroulent à proximité de chez eux, qui sont appropriées à leurs besoins et à leurs capacités et adaptées à leur goût. Avec cette application, les organismes communautaires et les municipalités peuvent diffuser de l'information sur leurs programmes adaptés et inclusifs (dont les camps d'été et autres activités) directement à plus de 2 700 familles, cliniciens et éducateurs qui sont les utilisateurs de *Jooay*. Ils peuvent communiquer directement avec eux au moyen de la fonction de clavardage intégrée à l'application et par l'entremise des communautés de réseaux sociaux, ce qui permet de cibler les endroits où des programmes devraient être mis en œuvre et où il est possible de le faire. De plus, la recherche appuie la création de dialogues délibératifs avec des décideurs aux niveaux municipal et provincial pour trouver des solutions concrètes visant l'amélioration et l'élargissement de l'offre d'activités à tous les enfants et la création de communautés plus inclusives.

En juin 2019, lors de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* de l'ONU, Madame Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées a mentionné l'application *Jooay* comme l'une des stratégies clés du Canada en matière de promotion de la participation d'enfants en situation de handicap aux sports et aux loisirs⁶.



De plus, l'Association canadienne de santé publique a nommé l'application *Jooy* l'une des trois pratiques prometteuses favorisant l'activité physique chez les enfants⁷.

Pour des espaces publics inclusifs

Dans le cadre de notre mission consistant à transformer les données de recherche en ressources pratiques pour la communauté, nous collaborons également avec le Carrefour action municipale et famille (CAMF) afin de développer un outil pour déterminer les indicateurs de santé communautaire et d'inclusion d'enfants vivant en situation de handicap au Québec⁸. Grâce à cet indice, nous comptons repérer dans l'environnement des écoles, des centres de santé, des parcs et des terrains de jeux — en fait dans chaque espace de la ville — ce qui aide les enfants avec divers besoins à interagir avec les autres, à accéder aux services et aux endroits souhaités et à jouer avec d'autres enfants, ou ce qui les empêche de le faire. Nous espérons que cet indice permettra aux municipalités de trouver des solutions leur permettant d'offrir aux enfants et à leurs familles de meilleures occasions de devenir des citoyens actifs et de participer à la vie communautaire.

La recherche montre que de créer des villes et des espaces publics accessibles à tous les enfants, de former son personnel pour qu'il puisse accueillir et informer les familles qui présentent différentes caractéristiques et d'offrir à ses citoyens les plus vulnérables des occasions de participation entraîne des conséquences favorables pour tous⁹. Par exemple, des terrains de jeux conçus conformément aux normes d'accessibilité universelle sont bénéfiques non seulement pour les enfants vivant en situation de handicap physique ou mental, mais également pour les grands-parents plus âgés qui peuvent accompagner leurs petits-enfants au terrain de jeux, pour les enfants de tous âges qui peuvent y jouer ensemble et pour tous ceux qui veulent profiter de l'espace d'une façon encore plus agréable. La recherche démontre que les employés de première ligne qui ont reçu la formation et la préparation pour communiquer avec les personnes vivant en situation de handicap font preuve de plus de compassion et sont mieux outillés pour servir le public en général, ce qui améliore la qualité des services pour tous.

En vertu des conventions des Nations Unies, de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*¹⁰ et de la politique québécoise *À part entière*¹¹, la création de villes inclusives pour les enfants vivant en situation de handicap est certes une obligation, mais au-delà de l'obligation, permettre à tous les enfants de jouer et de se développer est profitable pour tous. Ces projets de recherche, en partenariat avec le CAMF, l'accréditation MAE

La recherche montre que de créer des villes et des espaces publics accessibles à tous les enfants, de former son personnel pour qu'il puisse accueillir et informer les familles qui présentent différentes caractéristiques et d'offrir à ses citoyens les plus vulnérables des occasions de participation entraîne des conséquences favorables pour tous.

et le laboratoire PAR-KT de l'Université McGill par l'entremise de la chaire de recherche au Canada sur l'incapacité chez l'enfant, visent à regrouper les renseignements obtenus dans le cadre des recherches les plus avancées avec les politiques et les règlements actuels pour faire de l'inclusion une réalité dans chacune des municipalités du Québec. Nous vous invitons à nous faire part de vos idées et à participer à nos initiatives, et nous espérons établir de réelles collaborations avec les citoyens et les décideurs pour créer des communautés au sein desquelles tous puissent jouer.

Pour obtenir plus d'information, veuillez écrire à :
jooy@childhooddisability.ca, visiter jooy.com ou childhooddisability.ca. Suivez-nous sur [@JooyApp](https://www.instagram.com/JooyApp) ou communiquez avec D^{re} Shikako-Thomas (keiko.thomas@mcgill.ca).

Références

- 1 *Profil de l'incapacité au Canada* (2006). Fondé sur le deuxième cycle de l'enquête nationale du Canada sur les personnes handicapées, appelée *l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités*.
- 2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*.
- 3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif*.
- 4 SHIKAKO-THOMAS, K. et coll. (2012). «Play and be happy? Leisure participation and quality of life in school-aged children with cerebral palsy», *International journal of pediatrics*.
- 5 SHIKAKO-THOMAS, K. et coll. (2012). «Personal and environmental factors associated with participation in leisure activities in adolescents with cerebral palsy», *Developmental Medicine and Child Neurology*, vol. 54, suppl. 6, 12.
- 6 <http://webtv.un.org/search/3rd-meeting-12th-session-of-the-conference-of-states-parties-to-the-convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities-cosp12-11-13-june-2019-/6047536143001/?term=COSP12&sort=date&page=2>
- 7 <https://www.cpha.ca/sites/default/files/uploads/resources/play/play-promising-practices-f.pdf>
- 8 EISENBERG, Y. et coll. (2015). «Development of a community health inclusion index: an evaluation tool for improving inclusion of people with disabilities in community health initiatives», *BMC public health*, vol 15, n° 1, 1050.
- 9 MARKOVICH, J.S.D.A. et coll. (2018). «Thy Community Wellbeing: A Framework for the Design Professions», Ottawa, *Le Conference Board du Canada*. Canadian Alliance for Sustainable Health Care.
- 10 Projet de loi C-81, *Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles*. (2019). Ministère des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité.
- 11 OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC. (2009). *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité*.